



GEL DU POINT D'INDICE DEPUIS 2010 : LES CONSEQUENCES SUR VOTRE SALAIRE !

Les pertes engendrées dans la fonction publique hospitalière sont énormes, jugez-en plutôt !

- Pour un **ASH** au onzième échelon de l'échelle 3 à l'indice 363, salaire brut à 1 680,80 €, s'il avait suivi l'inflation son salaire s'élèverait à 1 875 € brut, **la perte est de 194,20 € par mois.**
- Pour un **AS ou un OPQ** au onzième échelon de l'échelle 4 à l'indice 375, salaire brut à 1 736,36 €, s'il avait suivi l'inflation son salaire s'élèverait à 1 953 € brut, **la perte est de 216,16 € par mois.**
- Pour une **infirmière de classe supérieure en catégorie B** au 6ème échelon à l'indice 540, salaire brut à 2 500 €, s'il avait suivi l'inflation son salaire s'élèverait à 2851€ brut, **la perte est de 351 € par mois**
- Pour une **infirmière 1er grade en catégorie A** au 8ème échelon à l'indice 509, salaire brut à 2 356€, s'il avait suivi l'inflation son salaire s'élèverait à 2 666€ brut, **la perte est de 310€.**

ALORS le 26 janvier toutes et tous en grève !



salaires

1 an de dividendes versés
aux actionnaires
= 30 % d'augmentation
du point d'indice

Le 26 janvier
AGISSONS
PAR LA GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS



CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavalur@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavalur.fr